

Conseil de Ville de Delémont – Groupe CS-POP-Verts

Interpellation:

Salaires minimums : que fait la commune ?

Le 4 mars 2013, le canton du Jura a accepté le principe du salaire minimum. Le but de l'initiative est de permettre à tous les travailleurs une vie décente, ce qui a tout son sens dans un canton où les bas salaires sont la norme pour une grande partie de la population. En effet, il faut savoir que plus de la moitié des habitants de la commune vivent avec moins de 40'000.- francs de revenus imposables par an.

Lors des débats sur cette votation, le chiffre de 4'000.- francs bruts par mois était avancé par les initiants, avec des différences selon les branches.

Or, plus de six mois après cette votation, on attend toujours la mise en application de cette initiative.

Les collectivités publiques, dont la commune de Delémont, se doivent de donner l'exemple et de créer une dynamique pour faire avancer les conditions de travail et le respect de la volonté populaire – quitte à anticiper l'entrée en vigueur d'une nécessaire législation cantonale.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal :

- De nous fournir l'échelle des salaires avec le pourcentage d'employés (y compris auxiliaires) rémunérés selon quel échelon, et de mettre en exergue les employés qui sont rémunérés en dessous du salaire minimum de 4'000.- francs bruts par mois ;
- D'après ces statistiques, de nous dire quels types d'emplois sont rémunérés au-dessous du salaire minimum ;
- De nous dire quelles mesures ont été prises après la votation pour se conformer au résultat des urnes.

Paola Stanic

Delémont, le 26 août 2013

